



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE  
20, avenue des Rives du Lac - 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE  
Tél. : 03.84.77.00.00. - Télécopie : 03.84.77.00.01  
e-mail : contact@sied70.fr

**DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX N°D 4190  
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Articles L113-5 du Code de la voirie routière, L323-1 du Code de l'énergie, L421-4 et R421-9 du Code de l'urbanisme,  
Article II-2 du décret n°2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et  
des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 21 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

**A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :**

Désignation des travaux : Renforcement du réseau concédé d'électricité le long de la route de Bourguignon

Département : HAUTE-SAONE

Commune : FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE

Concession du projet, date : SIED 70 – 30/11/1995

Concessionnaire actuel : ERDF

Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :
- la voirie départementale :
- la voirie communale :
- le domaine privé :

Numéro(s)<sup>1</sup>

RD n° 63  
Route de Bourguignon  
Les Vignes

**C) SERVICES CONSULTES :**

- SIED 70
- GAZ ET EAUX
- FRANCE TELECOM
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône
- Commune de FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE
- Direction Départementale des Territoires
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- D.S.T.T. UT70 GRAY

Fait à Vaivre-et-Montoille le  
Pour le SIED 70

# **NOTICE DE PRESENTATION**<sup>i</sup>

Commune de FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE

D 4190 - Renforcement du réseau concédé d'électricité le long de la route de Bourguignon

## **1) Analyse de l'état initial du site**

La commune de FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE, de type rurale, se situe à environ 22 km au Sud-ouest de Vesoul.

La zone des travaux se situe le long de la route de Bourguignon, traverse la RD n° 63 et ce termine au niveau du poste de transformation « La Vignes »

La commune de FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE présente les caractéristiques particulières suivantes au titre de la législation sur les sites et monuments historiques :

- Eglise à l'exception de la sacristie reconstruite et du local de la chaufferie (Arrêté du 03/06/1988)
- Glacière de l'ancienne abbaye cistercienne de la Charité de Neuville-les-la charité (Arrêté 30/10/2002)

## **2) Justifications des travaux**

Les travaux de renforcement du réseau concédé d'électricité, pourront consister en :

- le remplacement du poste de transformation « Vignes » par un appareil plus puissant à la charge d'ERDF ;
- l'implantation d'un nouveau poste de transformation aux abords du lotissement projeté et en son raccordement souterrain au réseau HTA 20 kV long d'environ 400 mètres ;
- la reprise en souterrain des réseaux à basse tension et d'éclairage public existants le long de la route de Bourguignon ;
- le remplacement d'environ 100 mètres de ligne aérienne à basse tension ainsi que l'ensemble des branchements alimentant les bâtiments existant dans le secteur par des câbles souterrains;
- la création d'un génie civil nécessaire à la reprise des branchements téléphoniques existant dans ce secteur.

## **3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement**

La mise en souterrain du nouveau réseau permet de réduire au maximum l'impact visuel et garantit au maximum la sécurité des personnes.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

---

<sup>i</sup> Article II-2 du décret n° 2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011